

au lieu que celui qui est destiné pour la Marine & pour des troupes sédentaires, circule dans le public, & double par rapport à nos Flottes en tems de guerre, à cause des prises qu'elles font alors sur l'ennemi &c.

Si les choses se décidoient selon le système des anti-pacifiques, il ne devoit plus être question d'aucune négociation. « Serons-nous assez faci-  
 » les ( s'écrient-ils ) pour nous prêter à des  
 » négociations où l'on entreprendra de définir  
 » des droits déjà établis & par la Nature & par  
 » les Traités ? Nous rendrions dès-lors nos  
 » droits douteux ; nous les soumettrions à l'ar-  
 » bitrage de cette rusée Nation, qui, à la fa-  
 » veur de sa politesse, nous dépouille, en tems  
 » de paix, de ce que nos armes nous ont coûté  
 » à gagner sur elle en tems de guerre. »

Tels sont les Ecrits vifs du peuple qui demande la guerre. La licence des Presses d'Angleterre en produit tous les jours de semblables. Venons à présent à l'Ecrit publié de la part de la Cour, en réponse aux Remarques contenues dans les Mémoires que celle de France a rendus publics sur le fonds de ses différends avec la Grande-Bretagne. Nous avons dit le mois passé que cet Ecrit paroîtroit dans peu. Il est donné comme une Lettre en réponse aux Pièces rapportées dans nos deux derniers Journaux \* avec quelques Remarques sur une autre Pièce donnée par la France, & intitulée : *Discussion sommaire sur les anciennes Limites de l'Acadie*. En voici la teneur.

LE

\* Voyez Octobre page 267, jusqu'à 281, & Novembre page 243 & suivantes.